



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 104108

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le dépistage de la scoliose. Cette maladie touche 4 à 5 % des adolescents. Plus elle est traitée rapidement, plus grandes sont les chances de stabiliser et d'atténuer sa courbure. En revanche, elle peut devenir invalidante si elle n'est pas diagnostiquée suffisamment tôt et 1 400 opérations sont pratiquées chaque année faute de dépistage précoce. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de rendre obligatoire le dépistage des scolioses dans les écoles dès le primaire.

Texte de la réponse

La Haute Autorité de santé, à la demande de la direction générale de la santé, a publié en septembre 2005 des propositions portant sur le dépistage individuel chez l'enfant de dix-huit ans, destinées aux médecins généralistes, pédiatres et médecins scolaires. Les préconisations de ce rapport concernant le dépistage de la scoliose par l'examen clinique ont été intégrées au nouveau carnet de santé de l'enfant, en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Les anomalies de la statique vertébrale sont recherchées dès l'examen de la huitième année puis au cours des deux examens détaillés entre dix et treize ans et entre quatorze et dix-huit ans. Les propositions du rapport de la HAS seront prises en compte lors de tous les travaux concernant les contenus de consultations spécifiques du préadolescent et de l'adolescent, en particulier pour la consultation des douze-treize ans, dont le dispositif est actuellement expérimenté dans trois départements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104108

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9759

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11664